

Votre rédacteur : le comité du projet provincial sur les isocyanates

Ce comité, présidé par M. Jules Turcot, de la CSST, se compose des personnes suivantes :

M. Giovanni Chianetta, CSST
Mme Candide Fournier, CSST
Mme Sylvie Fournier, CLSC de Joliette
M. Denis Giasson, CSST
Mme Sylviane Gignac, DRSP-Québec
M. Jacques Héroux, CSST
Mme Céline Lemieux, MSSS
M. Jacques Lesage, IRSST
M. Daniel Nadeau, RR Montérégie
M. Claude Ostiguy, IRSST
Mme Monique Rioux, CSST
M. François Tanguay, RR Chaudière-Appalaches
M. Michel Thomassin, CSST
M. Jean-Yves Vincent, Auto prévention

La protection individuelle lors des opérations de pulvérisation de peintures ou d'apprêts dans le secteur automobile

La protection respiratoire :

Nous avons déjà abordé ce sujet de façon détaillée dans le bulletin Info-isocyanates n^o1, mars 2000. Rappelons que lors des opérations de pulvérisation de peintures ou d'apprêts, seuls les appareils de protection respiratoire à adduction d'air sont appropriés chaque fois qu'il y a exposition aux isocyanates. Toutefois, les utilisateurs ont le choix de porter :

- Un masque complet
- Un demi-masque
- Une cagoule

Les visières avec adduction d'air ne sont pas jugées appropriées pour assurer une protection respiratoire, étant donné que leur facteur de protection attribué est inférieur à 25.

Aussi, ces pièces faciales doivent être alimentées en air non contaminé aux débits prescrits.

La protection oculaire :

Dans les cas où les utilisateurs font le choix d'un appareil de protection respiratoire de type demi-masque, des lunettes de sécurité doivent être portées, compte tenu des effets irritatifs des isocyanates.

La protection cutanée :

Le contact cutané avec les isocyanates doit être évité compte tenu de leurs effets irritatifs et sensibilisateurs. Ainsi, nous recommandons le port de gants en nitrile et d'une combinaison complète avec capuchon.

Le responsable de l'établissement ainsi que les utilisateurs doivent recevoir la formation voulue pour être en mesure d'utiliser adéquatement tous ces équipements de protection individuelle et de les entretenir convenablement.